

## Les nouveautés du Code de la route :

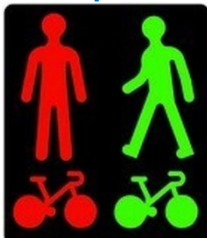
*Feu piétons-cyclistes, compte à rebours aux passages piétons ;  
Les distances de sécurité dans les tunnels routiers.*

### **Feu mixte piéton-cycliste, compte à rebours pour traverser aux passages pour piétons, distances de sécurité dans les tunnels : le code de la route évolue.**

Il intègre depuis le 6 juillet 2022 de nouvelles signalisations routières pour améliorer la sécurité des déplacements des usagers de la route. Un arrêté paru au *Journal officiel* du 5 juillet 2022 inscrit ces nouvelles signalisations dans le code de la route. La signalisation routière évolue régulièrement pour améliorer la sécurité des usagers.

Afin de faire baisser les chiffres de mortalité des piétons et des cyclistes en hausse en 2021 par rapport à 2020, de nouvelles signalisations routières sont intégrées dans le code de la route afin d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes particulièrement vulnérables en ville et de sécuriser la circulation dans les tunnels.

#### **Feu mixte piéton-cycle**



Un feu mixte piéton-cycle pourra désormais être utilisé quand une piste cyclable est parallèle à un passage piéton au niveau de la traversée d'une voie. Actuellement expérimenté à Strasbourg, ce feu intègre un visuel de vélo rouge ou vert à l'instar du « *bonhomme rouge* » ou « *bonhomme vert* » pour indiquer aux cyclistes qu'ils doivent respecter le feu piéton. Il permet de clarifier les règles de traversées des cyclistes sur ce type de voie.

#### **Compte à rebours aux passages piétons**



Cette signalisation installée au niveau des passages piétons indique le temps d'attente avant de pouvoir traverser la chaussée (rouge piéton) et le temps qui vous reste pour effectuer la traversée du passage piéton (vert piéton).

Expérimenté à Strasbourg, Vannes et Neuilly-sur-Seine, ce décompte du temps piéton a reçu un très bon accueil de la part des usagers qui, majoritairement, le jugent utile et sécurisant et considèrent qu'il améliore le confort de traversée. En outre, il inciterait une bonne partie des piétons à modifier leur comportement.

#### **Nouveaux panneaux sur les distances de sécurité dans les tunnels routiers**



Deux nouveaux panneaux relatifs aux distances de sécurité font leur entrée dans les tunnels. La signalisation existe en deux versions : l'une avec deux voitures et l'autre avec une voiture et un camion. Elle invite les conducteurs à repérer les distances de sécurité au moyen de balises bleues installées dans le tunnel.

Expérimentés dans le tunnel de Foix dans l'Ariège, ces panneaux incitent les usagers à respecter les distances de sécurité en complément des panneaux indiquant le nombre de mètres à respecter entre 2 véhicules à l'intérieur du tunnel.

#### **Mémo distances de sécurité**

La distance d'arrêt est égale au cumul de la distance parcourue pendant le temps de réaction et celle parcourue pendant le temps de freinage. Plus la vitesse d'un véhicule est élevée, plus la distance d'arrêt sera donc grande. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes.

Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, il convient de laisser 2 secondes entre son véhicule et le véhicule qui précède.

Pour identifier la bonne distance, on identifie un point de repère fixe le long de la route (un panneau par exemple), et on compte 2 secondes entre le moment où le véhicule qui nous précède le franchit, et le moment où notre véhicule y parvient.

Sur autoroute, on laisse 2 traits de la bande d'arrêt d'urgence entre les deux véhicules.

Dans un tunnel, c'est 2 lumières bleues entre deux véhicules, et jusqu'à 3 pour les poids lourds dans certains tunnels.

**Source : Direction de l'information légale et administrative du 08/07/2022.**